

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2024
CONVOCACTION DU 22 NOVEMBRE 2024**

Présents : Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Antonio ALVES pouvoir donné à Denis GARDEL
Christelle LEDOUX pouvoir donné à Danielle SERGENT

Absents non excusés : Valérie WILT, Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2024**

Le procès verbal du conseil municipal du 10 octobre 2024 présenté ici est approuvé par **11** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention

PATRIMOINE FORESTIER : COUPES 2025

Monsieur le Maire présente l'assiette des coupes 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
par **11** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention

Approuve l'état d'assiette des coupes de 2025 présenté,

Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-après

Pour les coupes inscrites, **fixe** comme suit la destination des coupes de l'exercice 2025 :

VENTE DE FUTAIES DE LA COUPE FACONNEES ET BOIS DE CHAUFFAGE RESERVE AUX PARTICULIERS :

Unités de gestion : parcelles 41 – 42 -13 - 17

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre :

essences	Toutes
Diamètre minimum : 1,30	35 cm

**PATRIMOINE FORESTIER :
VENTE DE MENUS PRODUITS FORESTIERS 2024-2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par **11** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention

Décide de mettre en vente par tirage au sort et sous le contrôle des services de l'ONF le bois et taillis des parcelles 24 – 25 et 35

Fixe le prix du stère à **15 euros**.

Fixe la date limite des inscriptions contre remise de récépissé au 28 décembre 2024 avec une attestation d'assurance.

Michel PARDIEU indique que 15 € le stère est une bonne somme car ce sont des lots esimés (les affouagistes en ont plus qu'annoncé).

Johnattan GRIGNON dit que si discussions il y a ce serait plus à augmenter que baisser.

**PATRIMOINE FORESTIER :
EXPLOITATION DE LA FÔRET 2024-2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par **10** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention (Michel PARDIEU ne prend pas part au vote)

Accepte l'offre de prix de l'entreprise RUER, tenant compte de la maîtrise d'œuvre ONF, en ce qui concerne l'exploitation des parcelles 24 – 25 et 35

- abattage des grumes pour 12,40 € HT / mètre cube ;
- débardage des grumes pour 9,40 € HT / mètre cube ;
- mise en sécurité brins > 30 cm pour 6,20 € HT l'unité ;
- Mise en sécurité brins < 30 cm pour 4,20 € HT l'unité.

Autorise la vente des grumes aux ventes groupées organisées par la Division de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du Chef de la Division de l'Office National des Forêts.

NOUVELLE CONVENTION RGPD AVEC LE CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

DELIBERATION REMISE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AVEC PLUS DE DETAILS (TAUX ET TARIFS)

Johnattan GRIGNON demande à quoi sert de payer quelque chose dont on ne se sert pas.

Denis GARDEL répond que de nombreuses communes y adhèrent.

Plusieurs conseillers demandent le coût mais le maire ne peut y répondre. Il est donc décidé de remettre la délibération à la prochaine réunion du conseil municipal.

VIE COMMUNALE : FETES DE FIN D'ANNEE AUX SENIORS

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par **10** voix pour, **0** voix contre, 1 abstention (Michel PARDIEU)

Décide l'attribution de « Bons de Noël »

Fixe la valeur du bon attribué à 33€ par personne ou 50 € par couple;

Fixe l'âge auquel il peut être prétendu à l'obtention d'un bon à (âge) 70 ans ;

Précise que les bons sont numérotés et indique que 146 bons sont numérotés selon la composition du foyer.

Précise que les bons sont utilisés uniquement chez les commerçants et artisans de Pulligny

Précise que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2025

Le Conseil Municipal décide de maintenir le repas des anciens en février. Les propriétaires qui sont en EHPAD continueront à bénéficier des bons de Noël.

Les débats sont animés pour savoir si il est question d'augmenter l'âge d'attribution (Audrey BARDOT) si on fait soit bons soit le repas (Christiane MARCOS et Thierry SIMONIN).

Audrey BARDOY et Christiane MARCOS souhaitent absolument garder le repas.

Thierry SIMONIN qui est soutenu par Christiane MARCOS) propose de faire un tarif à la baisse pour les couples.

Johnattan GRIGNON demande à ce que la décision soit expliquée clairement aux citoyens.

FINANCES COMMUNALES : DECISIONS MODIFICATIVES / VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par **8** voix pour, **0** voix contre, **3** abstentions (Audrey BARDOT, Michel PARDIEU, Christiane MARCOS)

Décide les modifications budgétaires suivantes dans le budget général en section de fonctionnement :

compte dépenses			montants	comptes recettes			montants
11	60621	combustibles	-6 000 €	70			15 000 €
					7022	Coupes de bois	
11	6042	achat de prestations et de services	-715 €	73	73223	Fonds départemental des DMTO communes – de 5000 hab	3 000 €
12	6411	rémunérations personnel titulaire	24 000 €				
14	739221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	715 €				

Johanattan GRIGNON se pose la question sur les surcouts (surtout au périscolaire). Les remplacements coutent cher au budger.

Thierry SIMONIN demande le taux d'absentéisme.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE URGENCE ESPAGNE

L'association Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF), groupe de sapeurs-pompiers humanitaires sollicite les communes pour une subvention exceptionnelle face à la situation tragique qui a touché l'Espagne récemment.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle à cette association.

APRES DISCUSSION CETTE DELIBERATION N'A PAS ETE SOUMISE A VOTE ;

ADHESION A L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE HAROUÉ ET SES ENVIRONS

L'Établissement Français du Sang, à la suite de contraintes organisationnelles et économiques n'effectuera plus de collecte de

sang à Pulligny . Les donateurs de Pulligny sont invités à participer aux collectes sur Ceintrey.

Il est proposé au conseil d'adhérer à l'association des donateurs de sang bénévoles de Haroué et ses environs, association de donateurs de sang du secteur.. (adhésion gratuite)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par **11** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention

Décide l'adhésion de la commune à l'association des donateurs de sang bénévoles de Haroué et ses environs.

Michel PARDIEU demande si l'adhésion sera toujours gratuite ou non.

**MOTION POUR LA DEFENSE DE L'ACTION LOCALE
ET DU SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE**

Dans le cadre du projet de budget 2025, le gouvernement a annoncé une ponction d'au moins 10 milliards d'euros sur les budgets des collectivités territoriales, par différents moyens : gel de la fraction de TVA censée compenser la suppression de la taxe d'habitation et d'autres impositions locales, prélèvement sur les recettes de fonctionnement pouvant aller jusqu'à 2%, augmentation des cotisations retraites des employeurs territoriaux, effondrement du « fonds vert », amputation du FCTVA...

Les élus de PULLIGNY rappellent solennellement que :

- La dette des collectivités représente moins de 8% de la dette publique totale, une proportion stable depuis près de 30 ans.
- Les collectivités sont tenues de voter des budgets à l'équilibre. Leur dette ne finance que des investissements indispensables pour préparer l'avenir, notamment pour conduire la transition écologique
- Les collectivités portent plus des deux tiers de l'investissement public et, à ce titre, sont des acteurs majeurs de la vitalité du tissu économique et de l'emploi.
- Les départements, en particulier, se trouvent dans une situation financière très difficile : ils assument un reste à charge de l'ordre de 10 milliards d'euros sur les allocations de solidarité transférées par l'Etat, alors même que leurs recettes s'effondrent du fait de la crise de l'immobilier.
- Faute d'être entendus par l'Etat, les départements seront amenés à prendre des décisions drastiques : remise en cause de la gratuité des transports scolaires, augmentation du tarif des cantines, dégradation de l'entretien de nos routes, réduction de la présence humaine auprès des aînés en perte d'autonomie, suspension du soutien

aux projets des communes, intercommunalités et associations, report voire l'abandon de projets d'investissements.

Le conseil municipal réaffirme son attachement au service public de proximité aujourd'hui gravement menacé et avec lui les habitants et territoires qu'il accompagne, à commencer par les plus vulnérables.

Il appelle l'Etat, au-delà des polémiques politiciennes et des accusations infondées de « mauvaise gestion », à reconnaître pleinement la contribution des collectivités territoriales au service public et à la cohésion sociale, et à préserver leurs moyens d'action en 2025 et au-delà.

Il appelle de ses vœux une révolution du mode de relation entre l'Etat et les collectivités : au lieu de décisions unilatérales subies par les collectivités, un dialogue entre partenaires animés par la recherche de l'intérêt général. Faisons le pari de la confiance et du travail en commun, pour poser les bases de solutions partagées et responsables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par **11** voix pour, **0** voix contre, **0** abstention

➤ ADOPTE la motion pour la défense de l'action sociale et du service public de proximité

Adhésion à l'association « Les amis de la gendarmerie : Denis GARDEL prend la décision de ne pas faire délibérer puisque le conseil municipal n'a pas été prévenu de ce point.

La séance est levée à 22 heures 40

La secrétaire de séance,


Sophie CARTON

Le Maire,


Denis GARDEL



